

Séance du jeudi 12 juin 2014

Présents (séance à 20h) : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, M. MORIN Thierry, Mme SIMON Sylvie, Mme GARDAN Christine, Mme SIMON Patricia, Mme JEANVILLE Nathalie, Mme ROSSIGNOL Géraldine, M. VALLEE Mickaël.

Absente excusée à 20 h : Mme RIPOCHE Mariannick a donné pouvoir à M. ESNAULT Franck. Arrivée à 21 h 20.

Acquisition d'une portion des parcelles n° 110 et 250 en section D appartenant au C.C.A.S (La Croix de Pierre)

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal accepte que la Commune de LANDEAN acquière une portion des parcelles n° 110 et 250 en section D d'une surface d'environ 800 m² au prix de 15 €/m². Les frais d'acte établis par l'étude de Maître EGU-HARDY seront pris en charge par la Commune.

A.L.S.H.

Pour favoriser l'accueil des enfants de LANDEAN, du fait de l'adoption des nouveaux rythmes scolaires pour certaines communes, le Conseil Municipal accepte d'envisager l'ouverture d'une antenne de l'A.L.S.H., à LANDEAN, dont le siège est situé à LAIGNELET. Les coûts induits par l'ouverture de ce deuxième site seraient de l'ordre de 10.880 € compte-tenu des nécessités d'encadrement soit une plus-value de 7.280 € par rapport au fonctionnement actuel.

Délibéré, par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.

Proposition d'une liste de commissaires titulaires et de commissaires suppléants pour la composition d'une commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit, dans chaque commune, qu'une commission communale des impôts directs soit instituée, composée du Maire ou de son Adjoint délégué et de six commissaires. Le Conseil Municipal doit présenter à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, sachant que chacun doit être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante :

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
NOM PRENOM	DOMICILE	NOM PRENOM	DOMICILE
GUERIN Bertrand	La Haute Vieuville 35133 LANDEAN	CHOPIN Bernard	6 rue de Pompéan 35133 LANDEAN
CHEREL Amand	L'Echerpel 35133 LANDEAN	Mme LIBERT Régine propriétaire de bois	3 Allée Saint Laurent 35260 CANCALE

BARON Maurice	15 rue Julien Bossard 35133 LANDEAN	LEVEQUE Gérard	1 rue des Peupliers 35133 LANDEAN
GOHIN André	La Cherbonnelais 35133 LANDEAN	LETOURNEUR François	Le Champ Blanc 35133 LANDEAN
LE PANNETIER DE ROISSAY Yves propriétaire de bois	Les Harlais 35133 LANDEAN	GROUAZEL Joël	1 Avenue de la Forêt 35133 LANDEAN
CLOSSAIS Bernard	Les Mas 35133 LANDEAN	GUERIN Yves	Les Mâts 35133 PARIGNE
SIMON Jean-Yves	Le Rocher Balin 35133 LANDEAN	ROYER André	La Roussilière 35133 LANDEAN
BOSSARD Gérard	20 Rue Julien Bossard 35133 LANDEAN	CHOPIN Louis	L'Echerpel 35133 LANDEAN
COUSIN Annick	La Bourdière 35133 LANDEAN	BRAULT François	6 Rue du Vert Buisson 35133 LANDEAN
BOIVENT Clément	Les Rallais 35420 LA BAZOUGE DU DESERT	MOUDEL Daniel	Belle Place 35133 LANDEAN
BESNARD Marie- France	L'Etourniais 35420 LOUVIGNE DU DESERT	FRITEAU Jean propriétaire de bois	Le Bois des Mas 35133 LANDEAN
VALLEE Michel propriétaire de bois	2 Place Julien Boismartel 35133 LANDEAN	LHERMELIN Anna	Le Vivier 35133 LANDEAN

M. le Maire sera Président de cette commission.

Indemnités 2014 pour le gardiennage de l'église

Par 15 voix, le Conseil Municipal décide de verser à l'abbé Daniel BOUE, domicilié au presbytère de Louvigné du Désert, une indemnité de gardiennage de 119,55€ pour l'année 2014.

Location presbytère Année 2014

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer du presbytère à 163,09 € pour l'année 2014. Délibéré par 15 voix.

Délibération pour destruction de nids d'hyménoptères :

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2014, la prise en charge par la commune de la destruction d'hyménoptères (guêpes, frelons et abeilles [après accord de la fédération des apiculteurs]) dont le nid est situé sur ou dans les maisons d'habitation et de confier cette destruction à l'EURL HYNERA-ENVIRONNEMENT, située à NOYAL SUR VILAINE. Coût par intervention : 87,27 € H.T. (T.V.A.10% si construction de plus de 2 ans, 20% si moins de 2 ans).

Rapport 2013 de la STGS sur le service public de l'assainissement collectif

Le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune, pour l'exercice 2013, établi par la S.T.G.S., a fait apparaître un montant de produits (hors T.V.A) de 60 388,93 € et de charges de 58 206,25 €. Le compte de surtaxes d'assainissement au profit de la collectivité s'élève à 13.007,05 €. Délibéré par 15 voix par le Conseil Municipal.

Acquisition de lattes pour bancs communaux

Le devis de la S.A.S. HENRY, situé à AVIGNON (84), concernant le remplacement des lattes de plusieurs bancs en mauvais état, s'élève à 790 € H.T. soit 948 € T.T.C.. Délibéré par 15 voix par le Conseil Municipal.

Désignation d'un référent sécurité routière

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur LEMARIE Jean-Claude, Conseiller Municipal, comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Repas des anciens :

Le prix du repas des anciens qui aura lieu le samedi 04 octobre 2014, est fixé à 22 €, avec participation de 9,50 € par personne de 66 ans et plus. Pour les conjoints ou les personnes accompagnatrices ayant moins de 66 ans, la participation est de 22 €. La valeur des colis attribués aux personnes ayant 66 ans et plus et dans l'impossibilité de se déplacer pour un motif important est fixé à 12,50 €. Délibéré par 15 voix.

Décisions modificatives :

SECTION D'INVESTISSEMENT / ASSAINISSEMENT BUDGET 2014

DEPENSES	
COMPTE/CHAPITRE	MONTANT
1641 « emprunts en euros »	+ 248,11 €
2315 « installations, matériel et outillages techniques	- 248,11 €

Délibéré par 15 voix par le Conseil Municipal.